

SE FORMER ET RÉUSSIR

L'inscription à UNÎMES est annuelle. L'étudiant s'inscrit en une fois aux 2 semestres de l'année suivie. Cette première étape est dite inscription administrative.

- * **L'inscription pédagogique**

Une fois inscrit dans la filière choisie pour l'année universitaire, il faut procéder chaque semestre aux inscriptions pédagogiques au début de chaque semestre.

- * **Les étudiants à [statut particulier](#)**

Des aménagements de votre cursus sont possibles lorsque vous êtes salarié et/ou chargé de famille, sportif de haut niveau, artiste ou encore en situation de handicap.

- * **Le contrôle des connaissances**

Les modalités de contrôle des connaissances sont adoptées chaque année lors du premier conseil d'université. Celles ci sont consultables dans l'ENT (avec authentification, Espace de documents Nuxeo, rubrique Scolarité)

- * **L'[aide à la réussite](#)**

Plusieurs dispositions sont prises par l'université de Nîmes afin de vous apporter les outils et le soutien nécessaire à la réussite de votre année universitaire.